

RESUME ANALYTIQUE

DU PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER DU CONGO (2019-2022) APPUYE PAR LE FMI

En juin 2019, la république du Congo avait obtenu, dans le sillage des autres pays de la CEMAC, l'accord et l'appui du Fonds monétaire international (FMI) pour la mise en œuvre d'un programme de stabilisation financière et de relance économique, pour la période 2019-2022. Cet accès au programme appuyé par le FMI était conforme aux recommandations du pilier 6 du programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC), adopté par les chefs d'Etat de la sous-région en juillet 2016.

Le contexte économique et financier, précédant la mise en œuvre des programmes (par les Etats de la CEMAC) appuyés par le FMI, était marqué par le choc pétrolier négatif, déclenché en 2014.

En 2015, presque toutes les économies de la sous-région étaient en souffrance du fait de la baisse drastique et prolongée du cours du baril de pétrole. Les réserves de change (avoirs extérieurs nets) de la sous-région fondaient comme neige au soleil (-10% en 2014, -26 % en 2015, -58% en 2016). En 2016, elles ne correspondaient plus qu'à 1,5 mois d'importations, contre 5 en 2014.

Au Congo, la croissance économique s'était effondrée à -11% en 2016, -4,5% en 2017 et -4,8% en 2018. La dette publique était passée de 85% du PIB en 2016 à 117% en 2019.

Au regard de la mauvaise tendance des indicateurs macroéconomiques, du devoir de solidarité sous-régionale pour une sortie commune de la récession et face à la menace de dévaluation du franc CFA, l'Etat congolais n'avait pas de choix autre que celui de mettre en œuvre un programme soutenu par le FMI.

De façon générale, le programme économique et financier de 2019-2022 s'inscrivait dans l'impératif sous-régional, qui consistait avant tout en la stabilité monétaire de la zone CEMAC. S'agissant spécifiquement du Congo, le programme visait une contribution significative à l'augmentation des avoirs extérieurs nets de la zone CEMAC, un rééquilibrage des finances publiques, la viabilité de la dette publique, la stabilité du système financier, l'amélioration du climat des affaires et la diversification économique.

Comme tout programme soutenu par le FMI, celui de 2019-2022 comportait des mesures de stabilisation et d'autres dites structurelles.

Les mesures de stabilisation concernaient principalement le secteur monétaire, le système financier et les finances publiques.

Pour ce qui concerne le secteur monétaire, il était préconisé un resserrement de la politique monétaire régionale et l'application plus stricte de la nouvelle réglementation de change, à l'effet de reconstituer les réserves de change.

Le gouvernement devait renforcer la stabilité du système financier, en accord avec la COBAC. Il était question, entre autres, d'adopter un plan de restructuration d'une banque qui était devenue insolvable. Il était prévu que cette banque soit liquidée au meilleur coût, au cas où le gouvernement ne trouve pas des investisseurs disposés à la reprendre. Une autre banque en situation de détresse devait être cédée à des investisseurs privés.

L'ajustement budgétaire (volet finances publiques), dans le cadre du programme économique et financier 2019-2020, consistait à moyen terme à réduire le déficit (de 28% du PIB non pétrolier en 2018 à 17% en 2022). De fait, les recettes non pétrolières (hors dons) devaient être portées à 34,2% du PIB non pétrolier en 2022 contre 13,44% en 2018. Les dépenses totales devaient être réduites et ramenées à 55% du PIB non pétrolier en 2022, contre 64% du PIB non pétrolier en 2018.

La bonne gouvernance, la transparence des opérations de l'Etat et la lutte contre la corruption étaient au cœur des réformes structurelles du programme (2019-2022).

L'infrastructure juridique anti-corruption devait être renforcée notamment en adoptant des décrets d'application des textes portant sur la Haute Autorité de lutte contre la corruption et sur la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques.

Des mesures supplémentaires devaient être adoptées pour améliorer la gestion des ressources naturelles et celle des dépenses publiques.

D'autres réformes étaient préconisées pour détruire certaines niches fiscales, responsables des dépenses fiscales et d'aggravation du déficit budgétaire. Il s'agissait, entre autres, des subventions pour le carburant à la pompe, des exonérations exceptionnelles et de celles accordées, au-delà de ce qui était prévu dans la Charte des investissements et dans les Conventions d'établissement.

Des réformes avaient également été définies en vue de l'amélioration du climat des affaires et aussi pour soutenir la stratégie de diversification de l'économie, afin d'assurer sa résilience face aux chocs exogènes.

L'ensemble de toutes ces mesures devait faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base des critères et des indicateurs quantitatifs de suivi (cf. tableau 1 du mémorandum économique et financier) et des repères structurels (cf. tableau 2 du même mémorandum).

Notes de lecture du rédacteur (NDLR)

Un montant de 448,6 millions de dollars était retenu par le Conseil d'administration du FMI, pour l'appui de ce programme triennal. Un premier décaissement de 44,9 millions de dollars avait été effectué en juillet 2019. Les décaissements restants devaient être échelonnés sur la durée du programme, sous réserve de conclusion positive de chaque revue semestrielle, préconisée par le Conseil d'administration du FMI.

D'autres partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, Banque africaine de développement, ...) avaient apporté leur appui à la mise en œuvre de ce programme, notamment avec des engagements financiers portant sur des appuis budgétaires.

Du 24 octobre au 6 novembre 2019, le FMI avait conduit une mission au Congo, au titre de l'article IV de ses statuts, combinée avec la première revue du programme. La mission avait déploré l'accumulation des arriérés de remboursement (environ 181 millions de dollars envers les créanciers extérieurs, sans compter les arriérés envers les créanciers commerciaux dont les traders). Des retards dans la mise en œuvre de certaines réformes structurelles étaient aussi constatés. Il s'agissait, par exemple, du retard pris pour l'adoption d'une stratégie de privatisation de certaines entreprises publiques (ARC, SNE, SNDE, par exemple) et pour la mise en place d'un mécanisme d'indexation automatique du prix du carburant à la pompe sur celui du marché pétrolier.

Au début de l'année 2020, le FMI annonçait le report de la première revue. La situation s'était compliquée davantage avec la survenue au Congo de la pandémie de Covid-19, en fin du premier trimestre de la même année.

En définitive, ce programme, qui comprenait des mesures très contraignantes, n'avait pas connu une mise en œuvre concluante.

Un autre programme avait été négocié avec le FMI, au deuxième semestre de l'année 2021 et conclut pour être exécuté dans la période 2022-2024.